# PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

**POUR** 

# GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ EN CAOUTCHOUC

Partie 2 : Elastomères thermoplastiques

Version 2.0 du 2019-08-19

COPRO asbl - Organisme impartial de contrôle de produits pour la construction

# **TABLE DES MATIÈRES**

| PRI | EFACE   | 3  |
|-----|---|----|
| 1   | INTRODUCTION  | 4  |
| 1.1 | TERMINOLOGIE  | 4  |
| 1.2 | DISPONIBILITÉ DU PRÉSENT PTV                        | 6  |
| 1.3 | STATUT DU PRÉSENT PTV                               | 6  |
| 1.4 | HIÉRARCHIE DES RÈGLES ET DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | 6  |
| 1.5 | QUESTIONS ET OBSERVATIONS                           | 7  |
| 2   | CONTEXTE DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES               | 8  |
| 2.1 | RÉDACTION DES PTV                                   | 8  |
| 2.2 | OBJECTIFS   | 8  |
| 2.3 | DOMAINE D'APPLICATION                               | 8  |
| 2.4 | DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE                              | 9  |
| 3   | PRESCRIPTIONS                                       | 11 |
| 3.1 | UNITÉ DE PRODUCTION ET MATÉRIEL                     | 11 |
| 3.2 | MATIÈRES PREMIÈRES                                  | 11 |
| 3.3 | PROCESSUS DE PRODUCTION                             | 11 |
| 3.4 | GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ EN CAOUTCHOUC               | 11 |
| 3.5 | CLASSIFICATION                                      | 13 |
| 5   | IDENTIFICATION DU PRODUIT                           | 14 |
| 5.1 | DÉNOMINATION DU PRODUIT                             | 14 |
| 5.2 | IDENTIFICATION                                      | 14 |

#### **PREFACE**

Ce document contient les prescriptions techniques pour les garnitures d'étanchéité en caoutchouc pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation. Les garnitures d'étanchéité sont faites d'élastomères thermoplastiques. Les exigences reprises dans ce PTV répondent aux besoins déterminés par les diverses parties intéressées sur base des usages locaux. Les exigences peuvent être divisées en deux parties - exigences obligatoires et exigences optionnelles. Pour les exigences obligatoires, ce PTV se réfère à la norme NBN EN 681-2. Pour les exigences supplémentaires, optionnelles, ce PTV décrit les exigences et les méthodes d'essai. Un producteur peut déterminer pour chaque garniture d'étanchéité si la garniture d'étanchéité satisfait à ces exigences complémentaires.

La conformité des garnitures d'étanchéité en caoutchouc peut également être certifiée sous la marque volontaire BENOR. Dans le cadre de la marque BENOR, le fournisseur doit déclarer les performances des garnitures d'étanchéité en caoutchouc pour toutes les caractéristiques qui sont pertinentes pour l'application et garantir les valeurs limites qui sont imposées par ce PTV 832-2.

La certification BENOR est basée sur la certification de produits à part entière suivant la norme NBN EN ISO/IEC 17067.

Pour les garnitures d'étanchéité en caoutchouc appartenant au domaine d'application de la norme NBN EN 681-2, le marquage CE s'applique. Conformément au Règlement Européen (UE) n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction - RPC ou CPR) du 2011-03-09, le marquage CE se rapporte aux caractéristiques essentielles des garnitures d'étanchéité en caoutchouc qui sont indiquées dans la norme NBN EN 681-2, l'Annexe ZA, Tableau ZA.1.

Le marquage CE est le seul marquage qui déclare que les garnitures d'étanchéité en caoutchouc sont conformes aux performances déclarées des caractéristiques essentielles qui relèvent de la norme NBN EN 681-2.

#### 1.1 TERMINOLOGIE

#### 1.1.1 Définitions

Caoutchouc thermoplastique Un polymère ou un mélange de polymères qui ne doit pas être

vulcanisé ni réticulé pendant la mise en œuvre, et qui possède cependant des propriétés élastiques à sa température de service. Ces propriétés disparaissent à la température de mise en œuvre, de telle manière que la mise en œuvre est toujours possible, mais réapparaissent quand la matière revient à sa température de

service.

Document de référence Document qui spécifie (une norme, un cahier des charges ou

toute autre spécification technique) les caractéristiques techniques auxquelles le matériel, l'appareillage, les matières premières, le processus de production et/ou le produit doivent

satisfaire.

Essai Opération technique qui consiste à déterminer une ou plusieurs

caractéristiques d'une matière première ou d'un produit, suivant

un mode opératoire spécifié.

Essai de type Une série de contrôles pour déterminer initialement (essai de type

initial) ou éventuellement confirmer périodiquement (essai de type répété) les caractéristiques d'un fabricat ou le type de produit

et sa conformité.

Fabricat Ensemble d'unités d'un produit avec les mêmes caractéristiques

et performances qui sont produites d'une certaine manière et qui

répondent à la même fiche technique.

Fournisseur La partie responsable d'assurer que la garniture d'étanchéité en

caoutchouc répond aux présentes prescriptions techniques.

Cette définition peut être d'application sur le producteur, sur

l'importateur ou sur le distributeur.

Producteur La partie qui est responsable pour la production des garnitures

d'étanchéité en caoutchouc.

Produit Le résultat d'une activité ou processus industriel. Il s'agit, dans le

cadre de ces prescriptions techniques, de la garniture d'étanchéité en caoutchouc. Il s'agit d'un nom collectif pour tous les fabricats et types de produit sur lesquels ce PTV est

applicable.

Unité de production Installation(s) technique(s) où un ou plusieurs produits sont

réalisés par un producteur, liée(s) à un lieu géographique.

#### 1.1.2 Abréviations

PTV Prescriptions Techniques
TPE Elastomère thermoplastique

| 1.1.3 Références |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
| ISO 3302-1       | Caoutchouc - Tolérances pour produits - Partie 1 : Tolérances dimensionnelles  |  |  |  |
| ISO 48           | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la dureté (dureté comprise entre 10 DIDC et 100 DIDC)   |  |  |  |
| ISO 37           | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination des caractéristiques de résistance-allongement en traction   |  |  |  |
| ISO 815-1        | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la déformation rémanente après compression - Partie 1 : A températures ambiantes ou élevées   |  |  |  |
| ISO 188          | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Essais de résistance au vieillissement accéléré et à la chaleur  |  |  |  |
| ISO 9691         | Caoutchouc - Recommandations concernant la finition des garnitures d'étanchéité pour joint de canalisation - Description et classification des imperfections                                     |  |  |  |
| ISO 1817         | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de l'action des liquides   |  |  |  |
| ISO 1431-1       | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Résistance au craquelage par l'ozone - Partie 1 : Essais sous allongement statique et dynamique  |  |  |  |
| ISO 3384-1       | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la relaxation de contrainte en compression - Partie 1 : Essais à température constante  |  |  |  |
| ISO 3387         | Caoutchouc - Détermination des effets de la cristallisation au moyen de mesurages de dureté  |  |  |  |
| ISO 4649         | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la résistance à l'abrasion à l'aide d'un dispositif à tambour tournant  |  |  |  |
| NBN EN 681-2     | Garnitures d'étanchéité en caoutchouc - Spécification des matériaux pour garnitures d'étanchéité pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation - Partie 2 : |  |  |  |

Ce PTV contient des références datées et non datées. Pour les références datées, seule la version citée est d'application. Pour les références non datées, la dernière version est toujours d'application, y compris les éventuels errata, addenda et amendements.

Elastomères thermoplastiques

De toutes les normes EN mentionnées dans ce règlement, c'est la publication belge NBN EN correspondante qui est toujours d'application. COPRO peut permettre l'utilisation d'une autre publication que la publication belge à condition que celle-ci soit, sur le plan du contenu, identique à la publication belge.

# 1.2 DISPONIBILITÉ DU PRÉSENT PTV

La version actuelle de ce PTV est disponible gratuitement sur le site internet de COPRO.

Une version imprimée de ce PTV peut être commandée auprès de COPRO. COPRO a le droit de porter les frais en compte.

Il n'est pas autorisé d'apporter des modifications au PTV original, approuvé par la commission sectorielle et/ou entériné par le Conseil d'Administration de COPRO.

#### 1.3 STATUT DU PRÉSENT PTV

#### 1.3.1 Version de ce PTV

Ce PTV concerne la version 2.0 et remplace PTV 8681-2 version 1.0.

#### 1.3.2 Approbation de ce PTV

Ce PTV a été approuvé par la Commission Sectorielle le 2019-08-19.

#### 1.3.3 Entérinement de ce PTV

Ce PTV a été entériné par le Conseil d'Administration de COPRO le 2019-12-11.

#### 1.3.4 Enregistrement de ce PTV

Ce PTV a été déposé à l'asbl BENOR le 2019-12-11.

# 1.4 HIÉRARCHIE DES RÈGLES ET DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

# 1.4.1 Législation

Si certaines règles de ce PTV sont contradictoires avec la législation applicable, les règles qui résultent de la législation sont déterminantes. Il est de la responsabilité du fournisseur de surveiller ceci et de signaler d'éventuelles contradictions au préalable à COPRO.

#### 1.4.2 Directives concernant la sécurité et la santé

Si certaines prescriptions techniques sont contradictoires avec les directives concernant la sécurité et la santé, ces directives sont déterminantes. Il est de la responsabilité du fournisseur de surveiller ceci et de signaler d'éventuelles contradictions au préalable à COPRO.

# 1.4.3 Cahier spécial des charges

Si certaines règles du cahier spécial des charges sont contradictoires avec ces prescriptions techniques, le fournisseur peut le signaler à COPRO.

#### 1.5 QUESTIONS ET OBSERVATIONS

Questions ou observations par rapport à ces prescriptions techniques sont envoyées à COPRO.

#### 2 CONTEXTE DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

#### 2.1 RÉDACTION DES PTV

#### 2.1.1 Rédaction de ce PTV

Ces prescriptions techniques pour garnitures d'étanchéité en caoutchouc - élastomères thermoplastiques ont été rédigées par la Commission Sectorielle Elastomère de COPRO.

#### 2.2 OBJECTIFS

#### 2.2.1 Le but de ce PTV

- 2.2.1.1 Ce PTV a pour but de déterminer les exigences pour les garnitures d'étanchéité en caoutchouc élastomères thermoplastiques utilisées pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation.
- 2.2.1.2 En fonction de la législation de l'Etat Membre dans lequel les garnitures d'étanchéité en caoutchouc élastomères thermoplastiques pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation sont commercialisées le fournisseur doit, pour le marquage CE, déclarer les performances de certaines caractéristiques essentielles suivant la norme harmonisée NBN EN 681-2 au moyen de sa Déclaration de Performances. Sauf si des dispositions légales contraires sont en vigueur le fournisseur peut, dans le cadre du marquage CE, choisir de ne pas déclarer la performance d'une ou de plusieurs caractéristiques essentielles. Ce PTV donne des précisions au sujet de certaines exigences et ajoute des dispositions supplémentaires en fonction de l'utilisation et du comportement durable.

#### 2.3 DOMAINE D'APPLICATION

#### 2.3.1 Objet de ces prescriptions techniques

- 2.3.1.1 L'objet de ces prescriptions techniques est le même que le domaine d'application dans la norme NBN EN 681-2, article 1.
- 2.3.1.2 Le domaine d'application de ce PTV est entièrement ou partiellement couvert par l'usage prévu mentionné dans la norme harmonisée NBN EN 681-2. Ce PTV impose des prescriptions d'application supplémentaires et/ou impose des dispositions pour un domaine d'application qui est plus spécifiquement défini ou délimité.

Les exigences reprises dans ce PTV pour les garnitures d'étanchéité en caoutchouc élastomères thermoplastiques pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation répondent aux besoins définis par différentes parties prenantes en fonction des technologies et des usages de construction locales.

#### 2.3.2 **Circulaires**

COPRO peut compléter ce PTV avec une ou plusieurs circulaires qui font partie intégrale de ce PTV.

## **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

#### 2.4.1 Normes de produits

La norme de produits applicable est la norme NBN EN 681-2.

#### 2.4.2 Cahiers des charges

Aucun cahier des charges n'est applicable.

#### 2.4.3 Méthodes d'essai

Les méthodes d'essai applicables sont :

| ISO 3302-1 | Caoutchouc - Tolérances pour produits - Partie 1 : Tolérances dimensionnelles  |
|------------|--|
| ISO 48     | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la dureté (dureté comprise entre 10 DIDC et 100 DIDC)   |
| ISO 37     | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination des caractéristiques de résistance-allongement en traction   |
| ISO 815-1  | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la déformation rémanente après compression - Partie 1 : A températures ambiantes ou élevées       |
| ISO 188    | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Essais de résistance au vieillissement accéléré et à la chaleur  |
| ISO 9691   | Caoutchouc - Recommandations concernant la finition des garnitures d'étanchéité pour joint de canalisation - Description et classification des imperfections |
| ISO 1817   | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de l'action des liquides   |
| ISO 1431-1 | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Résistance au craquelage par l'ozone - Partie 1 : Essais sous allongement statique et dynamique                    |

| ISO 3384-1 | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la relaxation de contrainte en compression - Partie 1 : Essais à température constante |
|------------|---|
| ISO 3387   | Caoutchouc - Détermination des effets de la cristallisation au moyen de mesurages de dureté   |
| ISO 4649   | Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique - Détermination de la résistance à l'abrasion à l'aide d'un dispositif à tambour tournant                 |

#### 2.4.4 **Autre**

Aucun autre document de référence n'est applicable.

#### 3 PRESCRIPTIONS

## 3.1 UNITÉ DE PRODUCTION ET MATÉRIEL

Il n'y a pas d'exigences en ce qui concerne l'unité de production et le matériel.

#### 3.2 MATIÈRES PREMIÈRES

Il n'y a pas d'exigences en ce qui concerne les matières premières.

#### 3.3 PROCESSUS DE PRODUCTION

#### 3.3.1 Processus de production et paramètres de production

Il n'y a pas d'exigences en ce qui concerne le processus de production.

#### 3.4 GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ EN CAOUTCHOUC

#### 3.4.1 Généralités

- 3.4.1.1 Les garnitures d'étanchéité en caoutchouc élastomères thermoplastiques répondent aux exigences mentionnées aux articles 3.4.2 à 3.4.10 et éventuellement à certaines exigences comme mentionné dans l'article 3.4.11. Si la garniture satisfait aux exigences optionnelles, elle doit être marquée conformément à l'article 3.5.
- 3.4.1.2 Pour les garnitures d'étanchéité en caoutchouc élastomères thermoplastiques pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation, le fournisseur doit toujours déclarer les performances pour les caractéristiques mentionnées aux articles 3.4.2 à 3.4.10. Le fournisseur déclarera également les performances des caractéristiques complémentaires applicables comme mentionné dans l'article 3.4.11 pour les garnitures d'étanchéité en caoutchouc élastomères thermoplastiques pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation. S'il s'agit d'une caractéristique essentielle, le fournisseur déclare celle-ci sur la base de sa Déclaration des Performances.

#### 3.4.2 Tolérances dimensionnelles (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.1.

Pour être considéré comme garniture d'étanchéité en caoutchouc - élastomères thermoplastiques pour joints de canalisations utilisées dans le domaine de l'eau et de l'évacuation suivant ce PTV, les tolérances sont telles que figurant dans la norme ISO 3302-1, en utilisant les classes suivantes :

- Classe M2 pour les dimensions fonctionnelles des profiles moulés,
- Classe M3 pour les dimensions non-fonctionnelles des profiles moulés.

La fonctionnalité des dimensions est déterminée sur la fiche technique du produit.

La tolérance pour la longueur ± 1 %.

#### 3.4.3 Imperfections et défauts (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.2.

# 3.4.4 Dureté (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.3.

#### 3.4.5 Résistance à la traction et allongement à la rupture (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.4.

#### 3.4.6 Déformation rémanente après compression dans l'air (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.5.

## 3.4.7 Vieillissement accéléré dans l'air (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.6.

#### 3.4.8 Relaxation de contrainte en compression (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.7.

## 3.4.9 Variation de volume dans l'eau (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.8.

# 3.4.10 Résistance à l'ozone (obligatoire)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.9.

## 3.4.11 Changement de volume dans l'huile (optionnel)

Voir la norme NBN EN 681-2, article 5.10.

## 3.5 CLASSIFICATION

## 3.5.1 Classification

Les garnitures d'étanchéité en caoutchouc - élastomère thermoplastique pour les quelles la performance pour les caractéristiques suivantes satisfait aux prescriptions de l'article mentionné, doivent être classifiées comme suit :

• Changement de volume dans l'huile - article 3.4.11: O.

## 5 IDENTIFICATION DU PRODUIT

# 5.1 DÉNOMINATION DU PRODUIT

#### 5.1.1 Dénomination officielle

Garnitures d'étanchéité en caoutchouc - élastomère thermoplastique.

#### 5.1.2 Dénomination commerciale

La dénomination commerciale est librement choisie par le fournisseur, pour autant qu'elle ne prête pas à confusion ou qu'elle ne contredit pas la dénomination officielle.

#### 5.2 IDENTIFICATION

## 5.2.1 Types de livraison

- 5.2.1.1 Le produit sera livré dans un emballage.
- 5.2.1.2 Chaque unité d'emballage (par exemple seau ou sac) est identifiée.

## 5.2.2 Emballages individuels

Les données suivantes sont au moins indiquées sur chaque unité d'emballage :

- nom et adresse du fournisseur et/ou producteur,
- dénomination commerciale du produit,
- référence à ce PTV 832-2,
- la classification applicable suivant l'article 3.5 de ce PTV 832-2.